

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Band: 55 (1963)
Heft: 12

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel: «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

55^e année

Decembre 1963

N° 12

De quelques effets fâcheux de la surchauffe économique

Par *Jean Möri*

Depuis des années, la croissance continue du nombre des travailleurs étrangers occupés en Suisse préoccupe l'opinion publique de notre pays.

L'Union syndicale suisse, avec une constance inlassable, répète à l'intention des autorités qu'il y a cependant une juste mesure à ne pas dépasser. Une résolution votée par le congrès d'octobre 1957, à Lausanne, constatait que l'immigration de main-d'œuvre ne devait en aucun cas être supérieure aux effectifs enregistrés à cette époque. A son avis, le recrutement ultérieur ne devait être envisagé que dans la mesure où cette présence est nécessaire pour faire face à des situations critiques et où les investissements envisagés apparaissaient conformes aux exigences d'une saine expansion de la production. Elle déclarait encore qu'une politique conjoncturelle conforme aux exigences économiques suppose l'établissement rapide d'une statistique de la production et de l'emploi.

L'appel réitéré des instances syndicales en faveur d'une statistique de la production n'a pas encore été entendu. Dans les statistiques internationales sur la production, la Suisse continue à se distinguer par le néant.

A son tour, le congrès syndical de Bâle revenait sur la question en octobre 1960. Après avoir admis, dans une résolution votée à l'unanimité, que notre économie doit continuer à faire appel à la main-d'œuvre étrangère, mais dans la mesure seulement où le maintien de sa capacité de production et de concurrence l'exige, le congrès invitait les autorités à pratiquer dans ce domaine une politique qui empêche à longue échéance l'établissement d'un nombre de ressortissants étrangers trop élevé au regard de nos possibilités d'assimilation. La pratique d'admission ne doit pas inciter les entreprises à négliger les mesures propres à améliorer la productivité et la collectivité à relâcher l'effort nécessaire pour former davantage de travailleurs qualifiés et de spécialistes. Une politique des salaires